

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	10
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	5
Nombre de membres absents	0
Total votants	10
Publication le 8/10/2025	

Le 25 septembre 2025, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, MORAND Isabelle, POUZADOUX Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin, CORBON Jean Louis, GRAPIN Yann et LEPIGRE Maurice
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames MORAND Simone, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique
Messieurs LAVEDRINE Michel et VEISSIAIRE Jean Claude.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N° 19/25 – ADMISSION EN NON-VALEUR SAD

Une admission en non-valeur correspond à la décision de l'ordonnateur d'annuler tout ou partie de créances que le comptable juge irrécouvrables. Principalement deux raisons peuvent entraîner une admission en non-valeur de créances : l'insolvabilité du débiteur ou la disparition de celui-ci.

Madame Christine Courtinat, Vice-présidente, informe l'assemblée que Monsieur le Trésorier invite aujourd'hui à présenter un état de produits en non-valeur au Conseil d'Administration.

L'objet et le montant total des titres figure au tableau ci-joint en annexe 1 et 2.

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandant émis au compte 6541 du budget concerné. Aucun moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil d'Administration de statuer sur la totalité des créances susvisées.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'état de demande d'admission en non-valeur n° **6569410132** transmis par Monsieur le trésorier municipal et joint en annexe :

- Faisant état de 8 créances irrécouvrables,
- Concernant 6 usagers,
- S'élevant à **39.76 euros**

Vu l'état de demande d'admission en non-valeur n° **7119701632** transmis par Monsieur le trésorier municipal et joint en annexe :

- Faisant état de 1 créance irrécouvrable,
- Concernant 1 usager,
- S'élevant à **1.20 euros**

Considérant que ce dernier a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances de la collectivité auprès des débiteurs et que ces derniers soit sont insolvables, soit ont disparu ou n'ont pas d'adresse connue, ou font état d'un solde inférieur au seuil de poursuites.



Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les titres de recettes pour un montant total de 40.96 € comme indiqués précédemment,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget du Service d'Aide à Domicile, au compte 6541 – créances admises en non-valeur,
- **DE L'AUTORISER** à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente et Vice-présidente

A blue circular stamp with the text "CENTRE COMMUNAL" at the top, "SERVICE AIDE A DOMICILE" in the middle, and "ACTION SOCIALE" at the bottom. A handwritten signature in dark ink is written over the stamp.

Christine COURTINAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	10
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	5
Nombre de membres absents	0
Total votants	10
Publication le 8/10/2025	

Le 25 septembre 2025, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, MORAND Isabelle, POUZADOUX Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin, CORBON Jean Louis, GRAPIN Yann et LEPIGRE Maurice
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames MORAND Simone, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique
Messieurs LAVEDRINE Michel et VEISSIAIRE Jean Claude.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N° 20/25 – AVENANT CPOM 2025-2027

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente du CCAS de la ville de Gannat, rappelle à l'assemblée que suite à la procédure d'appel à candidature des Contrats Pluri-annuels d'Objectifs et de Moyens, le SAD de Gannat bénéficie de la dotation qualité depuis l'année 2023.

La somme allouée est :

- Plafonnée selon un calcul actualisé chaque année par la CNSA (3.383 euros de l'heure APA/PCH soit 61 900 euros au titre de l'année 2025),
- Ajustée au réel des actions réalisées et justificatifs transmis par le SAD,
- Versée en 2 fois : acompte de 70% versé en avril et solde en juin N+1.

Cette contractualisation, entre le Conseil Départemental de l'Allier et le SAD de Gannat, porte engagements réciproques en matière d'actions à entreprendre, attribution de moyens financiers et évaluation des résultats à atteindre.

Les modalités encadrant les bilans intermédiaires prévoient la possibilité d'avenant en cas d'événements imprévisibles impactant le plan d'actions (ex : non-aboutissement de la création d'un GESMS recrutement).

Vu le contrat pluri annuel d'objectifs et de moyens conclu le 28 décembre 2023 entre le Département de l'Allier et le Service Autonomie à Domicile du CCAS de Gannat,

Vu l'avenant n°1 en date du 7 octobre 2024 portant modification de l'action n°3.3.1,

Vu l'avenant n°2 en date du 28 juillet 2025 portant modification de l'action n° 3.2.1. et 5.3.1,

Considérant le dialogue de gestion régulier entre les services du Conseil Départemental de l'Allier et le SAD de Gannat,

Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais d'ostéopathie et « médecine douce » des agents du Service Autonomie à Domicile sur la période 2025-2027,
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les fournitures administratives nécessaires au déploiement des classeurs de coordination sur l'exercice 2025,
- **DE PRENDRE EN CHARGE** le matériel ergonomique des agents administratifs sur l'exercice 2025,
- **D'ACQUERIR** un 3^{ème} véhicule de service sur l'exercice 2026,
- **DE RECONDUIRE** la convention de partenariat-mutualisation-facturation avec Dom'Services Plus sur l'exercice 2025-2027,
- **DE L'AUTORISER** à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente

A blue circular stamp with the text "CENTRE COMMUNAL" at the top, "SERVICE AIDE A DOMICILE" in the middle, "04300 GANNAT" below that, and "ACTION SOCIALE" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Christine COURTINAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	10
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	5
Nombre de membres absents	0
Total votants	10
Publication le 08/10/2025	

Le 25 septembre 2025, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, MORAND Isabelle, POUZADOUX Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin, CORBON Jean Louis, GRAPIN Yann et LEPIGRE Maurice
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames MORAND Simone, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique
Messieurs LAVEDRINE Michel et VEISSIAIRE Jean Claude.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N° 21/25 – LIGNE DE TRESORERIE

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente rappelle au Conseil d'Administration qu'une ligne de trésorerie est régulièrement ouverte, avec pour objectif d'introduire une plus grande souplesse dans la gestion de l'établissement. En effet, les collectivités sont souvent confrontées à des difficultés du fait de décalages entre le rythme des dépenses et celui des recettes.

Ainsi, dans la gestion du service d'aide à domicile, il existe un décalage entre la période de règlement des salaires et la période de recouvrement des recettes (facturations émises à l'égard des prestataires du service, participations du Département et des Caisses de retraite).

Dans ces conditions, la mise en place d'une ligne de crédit de trésorerie se révèle particulièrement nécessaire.

Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration que, suite à l'étude de 2 propositions, cette ouverture de crédit de trésorerie peut être souscrite auprès de la Caisse d'Epargne, pour un montant identique aux années précédentes dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versements de fonds (« tirages ») et remboursement exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions du contrat, reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur.

- Montant : 65 000 euros
- Durée : 365 jours
- Taux d'intérêt applicable : Taux Ester + 0.79%
- Commission de non-utilisation : 0.25%
- Frais de dossier : 0.20%
- Le calcul des intérêts est effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.



- La périodicité de facturation des intérêts sera mensuelle à terme échu.
- Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du comptable public teneur du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.
- Les remboursements et les paiements des intérêts et commission dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de paiement.

Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **D'ACCEPTER** l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie,
- **DE RETENIR** la proposition de la Caisse d'Epargne pour un montant de 65 000 euros et un taux d'intérêt applicable sur le taux Ester + 0.79%,
- **D'AUTORISER** Madame La Présidente ou Madame la Vice-présidente à signer le contrat de ligne de Trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente

Christine COURTINAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	10
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	5
Nombre de membres absents	0
Total votants	10
Publication le 8/10/2025	

Le 25 septembre 2025, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, MORAND Isabelle, POUZADOUX Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin, CORBON Jean Louis, GRAPIN Yann et LEPIGRE Maurice
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames MORAND Simone, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique
Messieurs LAVEDRINE Michel et VEISSIAIRE Jean Claude.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°22/25 - DON

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente du CCAS de la ville de Gannat, informe l'assemblée qu'afin de venir en aide aux personnes démunies de la commune, un don ont été fait au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Gannat.

**Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

- **D'ACCEPTER** un don pour une somme de 25 euros



Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente

A circular blue stamp for the 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' with the text 'SERVICE AIDE A DOMICILE' and '03800 - GANNAT'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Christine COURTINAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres
en exercice 15

Nombre de membres
Présents 10

Pouvoirs 0

Nombre de membres
absents excusés 5

Nombre de membres
absents 0

Total votants 10

Publication le 0/10/2025

Le 25 septembre 2025, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, MORAND Isabelle, POUZADOUX Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin, CORBON Jean Louis, GRAPIN Yann et LEPIGRE Maurice
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames MORAND Simone, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique
Messieurs LAVEDRINE Michel et VEISSIAIRE Jean Claude.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N° 23/25 – COMITE DE PILOTAGE DU PROJET DE SERVICE 2025-2030

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente rappelle au Conseil d'Administration que l'article L 311-8 du CASF (art 12 de la loi du 2 janvier 2002) prévoit que « pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination ; de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du Conseil de Vie Sociale ou, le cas échéant d'une autre forme de participation. »

Vu la délibération n°27/24 du 17 décembre 2024 portant désignation des membres du Comité de pilotage du projet de service

Considérant l'indisponibilité d'un de ses membres pour raison de santé,

Le Conseil d'Administration,

Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **DE MODIFIER** la composition du Comité de Pilotage paritaire élus-agents,
- **D'APPROUVER** la désignation de Madame Billaud Jocelyne en suppléance de Madame Morand Simone.

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente



Christine COURTINAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	10
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	5
Nombre de membres absents	0
Total votants	10
Publication le 08/10/2025	

Le 25 septembre 2025, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, MORAND Isabelle, POUZADOUX Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin, CORBON Jean Louis, GRAPIN Yann et LEPIGRE Maurice
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames MORAND Simone, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique
Messieurs LAVEDRINE Michel et VEISSIAIRE Jean Claude.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N° 24/25 PROJET DE SERVICE ET LIVRET USAGER

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente rappelle au Conseil d'Administration que le projet de service 2019-2024 du SAAD a été adopté le 7 septembre 2021 pour la période 2019-2024.

Le SAD de Gannat a donc procédé à une réécriture de son nouveau projet de service 2025-2030 en intégrant :

- Les conditions d'organisation et de fonctionnement définies par le nouveau cahier des charges portant réforme des Services Autonomie à Domicile,
- Les orientations de la gouvernance et du Comité de Pilotage,
- Le diagnostic de territoire et analyses des enquêtes satisfaction usagers et salariés,

Vu le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux Services Autonomie à Domicile,

Vu le nouvel article D 312-1 du Code d'Action Sociale et des Familles,

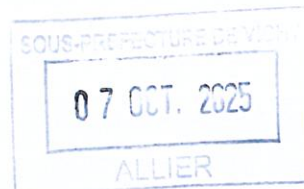
Considérant les orientations retenues, travaux du Comité de pilotage du projet de service et productions des équipes au sein des « Espaces de Discussions sur le Travail »,

Le Conseil d'Administration,

Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **D'APPROUVER** le projet de service 2025-2030 (annexe 3),
- **DE CONSULTER** 5 à 10 usagers sur le projet de nouveau livret usager (annexe 4),
- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement (annexe 5).



Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente


Christine COURTINAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres
en exercice 15

Nombre de membres
Présents 10

Pouvoirs 0

Nombre de membres
absents excusés 5

Nombre de membres
absents 0

Total votants 10

Publication le 08/10/2025

Le 25 septembre 2025, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, MORAND Isabelle, POUZADOUX Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin, CORBON Jean Louis, GRAPIN Yann et LEPIGRE Maurice
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames MORAND Simone, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique
Messieurs LAVEDRINE Michel et VEISSIAIRE Jean Claude.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N° 25/25 PROJET DE PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente rappelle au Conseil d'Administration que face à une crise ou un événement majeur tel qu'une pandémie, une collectivité doit prévenir, anticiper et mettre en place un guide d'aide à la décision, garant de la continuité de l'activité.

Le SAD de Gannat a ainsi procédé à l'écriture de ce document durant la période Covid.

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) est ainsi l'outil qui :

- Définit la stratégie choisie,
- Guide la réorganisation du travail,
- Permet d'assurer le fonctionnement des missions essentielles de continuité de service public auprès des usagers,
- Définit les moyens et procédures de prévention,
- Prévoit la communication à destination des familles, usagers et agents.

Vu la circulaire du 26 août 2009 relatif à la gestion des ressources humaines dans la fonction publique en situation de pandémie grippale,

Vu le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile,

Considérant les retours d'expériences des 2 périodes de confinements,

Le Conseil d'Administration,

Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **DE CONSULTER** le Comité Social Technique sur le projet actualisé tel que joint en annexe 6,
- **D'AFFICHER** le document provisoire actualisé dans cette attente.

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente


CENTRE COMMUNAL
SERVICE AIDE A DOMICILE
03850 GANNAT
ACTION SOCIALE

Christine COURTINAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	10
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	5
Nombre de membres absents	0
Total votants	10
Publication le 0/10/2025	

Le 25 septembre 2025, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, MORAND Isabelle, POUZADOUX Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin, CORBON Jean Louis, GRAPIN Yann et LEPIGRE Maurice
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames MORAND Simone, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique
Messieurs LAVEDRINE Michel et VEISSIAIRE Jean Claude.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

**N° 26/25 PROJET DE DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES
PROFESSIONNELS**

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente rappelle au Conseil d'Administration que Les employeurs publics ont l'obligation de réaliser et de mettre à jour le Document Unique D'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).
Les autorités territoriales sont en effet chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Ce document permet d'identifier et de classer les risques qui peuvent être présents dans les collectivités et de mettre en place les actions de prévention pertinentes.

Son objectif est de préserver la santé et la sécurité des agents au travers :

- De moyens de protection et de prévention,
- D'un Programme Annuel de Prévention.

Le SAD est particulièrement mobilisé sur la santé et prévention au travail. Il a ainsi déployé une démarche globale de prévention :

- Projet prévention à 360 degrés « SAD'va Bien »,
- Plan d'action CPOM 2023-2027.

Le travail d'actualisation du document unique permet de réinterroger annuellement le programme d'actions en vue d'améliorer la sécurité et de préserver la santé de tous les agents de la collectivité.

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 108-1,

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité,

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant obligation de mise en œuvre du document d'Evaluation des Risques Professionnels,

Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **DE CONSULTER** le Comité Social technique sur le projet actualisé tel que joint en annexe 7

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente


Christine COURTINAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	10
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	5
Nombre de membres absents	0
Total votants	10
Publication le 8/10/2025	

Le 25 septembre 2025, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, MORAND Isabelle, POUZADOUX Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin, CORBON Jean Louis, GRAPIN Yann et LEPIGRE Maurice
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames MORAND Simone, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique
Messieurs LAVEDRINE Michel et VEISSIAIRE Jean Claude.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°27/25 – CONVENTION TRIPARTITE VILLE / CCI / CCAS

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente informe le Conseil d'Administration que le C.C.A.S. de la ville de Gannat, du souhait de reconduire l'opération « Noël des Séniors » en un chèque cadeau d'une valeur de 20 €, pour une personne seule, ou un chèque cadeau d'une valeur de 40 € pour un couple. Ce chèque cadeau sera à dépenser dans un commerce Gannatois.

Cette opération se déroule en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier.

La commune de Gannat prendra à sa charge les frais de gestion et le Centre Communal d'Action Sociale le coût total des chèques.

Il est dès lors à souligner que cette opération permettra à nos seniors de garder un lien direct avec les commerces de proximité.

Pour ce faire, une convention sera signée entre la Ville, le CCAS et la CCI.

Le projet de convention (annexe 8) sera examiné au cours du prochain Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le budget du Centre Communal d'Action Sociale (budget principal),

Vu le projet de convention à intervenir avec la Chambre du Commerce et d'Industrie de Montluçon Gannat et le CCAS de Gannat,

Considérant l'intérêt de cette opération,

Le Conseil d'Administration,

Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **D'APPROUVER** la convention tripartite entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier, le Centre Communal d'Action Sociale et la commune, visant à mettre en place une opération « Noël des Séniors », telle que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame La Présidente ou Madame la Vice-présidente à signer cette convention et tous documents afférents à cette opération,

- **DE PRECISER** que les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice 2025.

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente


Christine COURTINAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	10
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	5
Nombre de membres absents	0
Total votants	10
Publication le 0/10/2025	

Le 25 septembre 2025, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine, FRANCESCHINI Christine, JEUDI Aline, MORAND Isabelle, POUZADOUX Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin, CORBON Jean Louis, GRAPIN Yann et LEPIGRE Maurice
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames MORAND Simone, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique
Messieurs LAVEDRINE Michel et VEISSIAIRE Jean Claude.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N° 28/25 JARDINS FAMILIAUX – MISE A JOUR DE LA TARIFICATION

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente rappelle au Conseil d'Administration que le CCAS de Gannat met à disposition des jardins familiaux, situés sur le site du Clos Saint Joseph à Gannat, depuis le mois de mars 2006.

Initialement d'une surface variant de 100 à 200 m², les parcelles dites « complètes » ont été progressivement scindées pour faciliter leur usage.

Elles sont toutes mises à disposition pour une période de 12 mois reconductibles.

Vu la délibération en date du 25 septembre 2006 fixant une tarification de 15 euros et de 30 euros suivant la taille des jardins familiaux,

Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **DE PRECISER** que le tarif annuel de la parcelle est de 15 euros,
- **DE PRECISER** que plusieurs parcelles peuvent être attribuées à un même usager dans la limite des parcelles disponibles et de leur bon entretien.

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente la Vice-présidente


Christine COURTINAT

